

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni le 18 octobre 2022 à 18h15 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Hennebont sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

ABSENTES EXCUSÉES : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,

ABSENTE : 1

- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Anne SALAUN, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du service d'aide à domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en économie sociale et familiale au CCAS.

N°DS20221006

ACTION SOCIALE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOROPTIMIST

SOROPTIMIST International Club de Lorient-Quimperlé est partenaire du CCAS de la Ville depuis 2020 dans la cadre de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Chaque année, du 25 novembre à début décembre, la Ville s'associe à l'opération « Oranger le monde » pour soutenir la campagne internationale « Tous unis pour mettre fin à la violence des femmes et des filles ». En 2021, le CCAS a également participé à la distribution dans les boulangeries de sacs de pain listant notamment les numéros d'urgence.

Le club a sollicité le CCAS pour soutenir une nouvelle opération dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein. Il s'agit d'une soirée théâtre organisée le 15 Octobre avec la troupe Les Ecumeurs de LORIENT qui interprète la comédie d'Agnès JAOUI et de Jean-Pierre BACRI « Un air de famille ». Le bénéfice de la soirée est reversé à l'association Dragon Ladies du Club de Canoë Kayak de LANESTER. Cette association est composée de femmes ayant ou ayant présenté un cancer du sein et qui pratiquent le Dragon Boat en payant.

Ce sport permet de :

- diminuer la fatigue et les effets secondaires dus aux traitements
- améliorer les capacités musculaires et cardiovasculaires
- réduire le risque de récurrence
- rompre l'isolement.

Le coût global de la soirée entre la communication, la logistique et le défraiement de la troupe revient à un montant de 500 €. SOROPTIMIST sollicite une subvention exceptionnelle du CCAS pour ce montant. Cela permettra de reverser l'ensemble des recettes d'entrée de la soirée théâtre à l'association Dragon Ladies.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de SOROPTIMIST International Club de Lorient-Quimperlé,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ➔ **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle pour un montant de 500 Euros pour l'organisation de la soirée théâtre dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget principal du CCAS, au compte 6574 à la fonction 5234 (Aide aux personnes).

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr